

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Nejvyšší správní soud (République tchèque) le
9 juillet 2018 — AGROBET CZ, s.r.o. / Finanční úřad pro Středočeský kraj**

(Affaire C-446/18)

(2018/C 328/36)

Langue de procédure: le tchèque

Jurisdiction de renvoi

Nejvyšší správní soud

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: AGROBET CZ, s.r.o.

Partie défenderesse: Finanční úřad pro Středočeský kraj

Question préjudicielle

- 1) Une mesure d'un État membre qui subordonne l'établissement et le paiement d'une partie de la déduction de la TVA demandée à la clôture de procédures portant sur l'ensemble des prestations imposables au cours d'une période d'imposition déterminée est-elle compatible avec le droit de l'Union, notamment le principe de neutralité de la TVA?

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Najvyšší súd Slovenskej republiky (Slovaquie) le
9 juillet 2018 — UB/Generálny riaditeľ Sociálnej poisťovne Bratislava**

(Affaire C-447/18)

(2018/C 328/37)

Langue de procédure: le slovaque

Jurisdiction de renvoi

Najvyšší súd Slovenskej republiky

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: UB

Partie défenderesse: Generálny riaditeľ Sociálnej poisťovne Bratislava

Questions préjudicielles

L'article premier, sous w), et les articles 4 et 5 du règlement ⁽¹⁾ (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004, sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, lus en combinaison avec le droit à des prestations de sécurité sociale et à des avantages sociaux consacré à l'article 34, paragraphes 1 et 2, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne peuvent-ils être interprétés, dans les circonstances du cas d'espèce, en ce sens qu'ils s'opposent à l'application d'une règle nationale selon laquelle l'institution slovaque de sécurité sociale considère que la condition fondamentale ouvrant le droit au supplément de pension aux représentants sportifs est la nationalité du demandeur, même si une autre condition légale, à savoir [le fait de faire partie de] l'équipe nationale des prédécesseurs en droit [de la République slovaque], y compris de la République socialiste tchécoslovaque, constitue toujours un élément de la réglementation nationale?

⁽¹⁾ JO 2004, L 166, p. 1.